

# AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

## Ordre du jour Assemblée communale du lundi 20 décembre 2021 à 20h00 à la salle polyvalente

### Ordre du jour :

1. Information du bureau Rolf Eschmann SA sur le plan spécial « Au Crâtan », parcelle no 2146.
2. Discuter et accepter le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :
  - a) Assainissement de la rue du Curé-Beuret pour un montant total de fr. 440'000.- (eau potable : fr. 110'000.- ; eaux claires et aménagements : fr. 330'000.-) ;
  - b) Construction d'un bassin d'eau pluviale à la rue de la Gare fr. 550'000.- ;
  - c) Achat d'un véhicule à la voirie pour un montant de fr. 120'000.-.

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits si nécessaire.

4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2022 du compte de résultats.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Bechir Fatnassi, ressortissant tunisien, domicilié aux Breuleux.
6. Divers.

*Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la Commune des Breuleux : [www.breuleux.ch](http://www.breuleux.ch)*

### Mise à disposition du budget complet 2022 :

Les citoyens qui désirent un projet complet du budget communal 2022 peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale.

### Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 9 décembre 2021 de 16h45 à 17h45 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 20 décembre 2021.

### **Fermeture de fin d'année du bureau communal**

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du jeudi 23 décembre 2021 à 12h00 au vendredi 7 janvier 2022.

La réouverture est prévue le lundi 10 janvier 2022.

Dès la réouverture, les horaires d'ouverture du guichet de l'administration communale seront les suivants :

Du lundi au mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Vendredi : de 10h00 à 12h00.

Le personnel administratif est disponible sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

### **Service hivernal de la voirie**

Les interdictions suivantes sont applicables pendant la saison d'hiver :

- le parcage des véhicules sur les routes et trottoirs, entre 20h00 et 08h00 ; la commune décline toute responsabilité en cas de dommage aux véhicules mal garés ;
- l'amoncellement de neige sur les routes et trottoirs lors du déneigement de chemins et de places privées.

D'autre part, il est demandé aux propriétaires d'élaguer leur haie, afin de faciliter le passage du chasse-neige et d'améliorer la visibilité.

Les travaux d'élagage non effectués seront entrepris par la commune aux frais des propriétaires.

### **Vente de sapins de Noël**

Comme les années précédentes, notre commune vous propose la possibilité d'acheter votre sapin de Noël en remplissant le bulletin ci-dessous qui est à remettre dans la boîte aux lettres de la commune (rue des Esserts 2, direction Grand-Rue) ou à [info@breuleux.ch](mailto:info@breuleux.ch) jusqu'au 1er décembre 2021.

**La livraison est fixée au mardi 14 décembre 2021 de 17h15 à 18h30 au garage de la voirie des Vacheries.**

Je commande :

..... sapin(s) Epicéa 100/150 cm au prix de Fr. 15.-- le sapin

..... sapin(s) Epicéa 150/200 cm au prix de Fr. 20.-- le sapin

..... sapin(s) Epicéa 200/250 cm au prix de Fr. 25.-- le sapin

..... sapin(s) Epicéa 250/300 cm au prix de Fr. 35.-- le sapin

..... sapin(s) Nordmann 140 cm au prix de Fr. 40.-- le sapin (plus résistant)

..... sapin(s) Nordmann 170/180 cm au prix de Fr. 50.-- le sapin (plus résistant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

No de téléphone :

Email :

Signature :

**Le Conseil communal**



## Commentaires généraux

Le projet de budget 2022 appelle les commentaires généraux suivants :

1. Pour la première fois, suite à l'entrée en vigueur l'année dernière du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), il est possible de comparer les rubriques dans le projet de budget complet avec les comptes des années précédentes.
2. Aucun changement n'est proposé pour les taxes.  
Par contre, certaines indemnités sont adaptées comme suit, selon souhait émis lors de l'assemblée communale du budget 2021 :
  - Indemnité annuelle pour M. le Maire : Fr. 15'000.00
  - Indemnité annuelle par conseiller communal : Fr. 3'000.00
  - Jetons de présence par conseil communal : de Fr. 50.00 à Fr. 75.00
  - Augmentation des indemnités journalières : de 26 à 33 %.La quotité d'impôt reste la même, à savoir 1,4.
3. Suite aux rentrées fiscales importantes enregistrées aux comptes 2020, notre participation à la péréquation financière cantonale subit une très forte augmentation.  
Cette participation passe de Fr. 1'744'300.-- à Fr. 2'693'900.--.

Toujours afin d'adapter notre contribution à la péréquation financière aux recettes fiscales budgétisées pour 2022, il est prévu de dissoudre un montant de Fr. 600'000.-- de la provision inscrite au bilan à cet effet.

Malgré ce supplément de participation et suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle de taxation des entreprises (RFFA), nous pouvons encore présenter un excédent de produits au compte de résultats du budget de fonctionnement de plus de 800'000 francs avec le maintien d'une quotité à 1,4.

En détail, ce compte de résultats se présente ainsi :

Compte général :	Excédent de produits	Fr. 690'020.—
	Approvisionnement en eau	+ Fr. 52'700.—
	Assainissement des eaux	+ Fr. 53'200.—
	Déchets	+ Fr. 19'050.—
Compte de résultats		Fr. 814'970.—

4. Concernant les investissements, 3 projets sont proposés pour un montant total de Fr. 1'110'000.--. Ces dépenses concernent en totalité la voirie.



9. Prix du terrain (au m2) :		
- terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale		
- terrain d'aisance	Fr.	19.00
10. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	23.50
11. Jetons de présence par séance :		
- membres du conseil et assemblées communales	Fr.	75.00
- commissions locales	Fr.	30.00
- votations et élections au système majoritaire	Fr.	30.00
- élections au système proportionnel	Fr.	60.00
12. Indemnités journalières :		
- pour une journée entière	Fr.	190.00
- pour une demi-journée (plus de 3 heures)	Fr.	95.00
- pour une séance de 2 à 3 heures	Fr.	65.00
- pour une séance de moins de 2 heures	Fr.	40.00
13. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70
14. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.		
15. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement)	Fr.	200.00
Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr.	120.00
16. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr.	2000.00
17. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins	minimum Fr. 30.--	par are Fr. 0.30
18. Subvention pour panneaux solaires	par installation	Fr. 1500.00
19. Allocation de naissance	Fr.	800.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 08 novembre 2021.

Au nom du conseil communal

Le président :

Renaud Baume

Le secrétaire :

Pascal Faivet

## RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	<u>COMPTE</u> <u>2020</u>	<u>BUDGET</u> <u>2021</u>	<u>BUDGET</u> <u>2022</u>
<i>Chapitres</i>	<i>Quotité : 1,40</i>	<i>Quotité : 1,40</i>	<i>Quotité : 1,40</i>
0 ADMINISTRATION GENERALE	SFr. 488 782.00	SFr. -501 100.00	SFr. -589 700.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	SFr. -18 107.38	SFr. -31 100.00	SFr. -29 200.00
2 FORMATION	SFr. -1 900 169.01	SFr. -2 190 080.00	SFr. -2 155 810.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	SFr. -361 805.15	SFr. -382 500.00	SFr. -452 500.00
4 SANTE	SFr. -14 787.17	SFr. -11 990.00	SFr. -11 960.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	SFr. -1 156 404.51	SFr. -1 218 200.00	SFr. -1 249 200.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	SFr. -318 746.68	SFr. -374 200.00	SFr. -575 700.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -			
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SFr. 152 151.34	SFr. -19 350.00	SFr. 94 450.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	SFr. -20 250.54	SFr. 6 200.00	SFr. 55 950.00
9 FINANCES - IMPÔTS	SFr. 7 644 621.09	SFr. 4 977 000.00	SFr. 5 728 640.00
EXCEDENT DE CHARGES			
EXCEDENT DE REVENUS	SFr. 3 517 719.99	SFr. 254 680.00	SFr. 814 970.00

## BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022

	<b>Montants</b>
<b><u>Routes</u></b>	
1. Assainissement de la rue du Curé-Beuret	
1a. Eau Potable	Fr. 110'000.00
1b. Eaux claires et aménagement de surface	Fr. 330'000.00
2. Construction d'un bassin d'eau pluviale à la rue de la Gare	Fr. 550'000.00
3. Achat d'un véhicule à la voirie	Fr. 120'000.00
	<hr/>
<b>Total des investissements</b>	<b>Fr. 1'110'000.00</b>

### Commentaires

#### 1. Assainissement de la rue du Curé-Beuret

Suite à la validation d'un crédit pour le réaménagement du Chemin de l'Eglise, le Conseil communal a trouvé judicieux d'étudier la réalisation simultanée de l'assainissement de la rue du Curé Beuret qui comprend le changement du réseau potable, la mise en place d'une canalisation de récolte des eaux de chaussée et la remise en état des enrobés.

#### 2. Construction d'un bassin d'eau pluviale à la rue de la Gare

Dans le cadre des mesures d'améliorations prévues dans notre PGEE, et relatif à l'évacuation des eaux de pluie, il est prévu la construction d'un BEP (Bassin d'Eau Pluviale) pour la partie amont de la rue de la Gare. Il serait situé entre la Coop et les immeubles Wermeille, sur une parcelle communale. Le but est de délester le bas de la rue de la Gare en cas d'orage et d'éviter les débordements et inondations telles que nous en avons déjà connus. Il est prévu que l'ouvrage comporte une dalle dessus, ce qui permettrait d'en faire un parcage. Le montant est à charger sur le compte voirie, et non sur celui des canalisations, étant donné que nous avons toutes les infrastructures nécessaires concernant le traitement des eaux usées seules.

#### 3. Achat d'un véhicule à la voirie

En vue de la fusion avec la commune de la Chaux-des-Breuleux et afin d'internaliser un maximum les tâches des services communaux et de la voirie, l'acquisition d'un véhicule supplémentaire s'avère nécessaire d'où la proposition d'achat d'une chargeuse multifonction.

